



Procédure de candidature au changement de parcours

Les étudiants et les étudiantes ayant validé, à l'issue du jury, les 60 ECTS de la 4ème année d'un des parcours du diplôme poursuivent en 5ème au sein du même parcours.

A titre exceptionnel, les étudiants et les étudiantes peuvent solliciter la réalisation de leur 5ème année dans un parcours différent de celui dans lequel ils ont été admis par voie du concours d'accès en 4ème année ou par la voie de la procédure d'orientation en 3ème année.

Quels documents ?

La sollicitation consiste en la soumission en un seul document PDF

- D'une lettre de motivation justifiant cette demande et notamment l'évolution du projet professionnel.
- Des relevés de notes des premières, deuxième, troisième année du diplôme (ou L1, L2, L3).

La demande sera examinée par les responsables pédagogiques du parcours en cours en 4ème année et du parcours visé en 5ème année et par la Vice-Présidente de la Formation. La décision sera fonction des places disponibles en 5ème année dans le parcours visé et de l'évaluation de la lettre de motivation et des relevés de notes.

Comment déposer la demande ?

La demande est à envoyer par mail à : contact-formation@iepg.fr

Quel calendrier ?

**A compter du 17 mars 2026 et jusqu'au 29 mai 2026 (12h) dernier délai.
Décision rendue le 29 juin 2026.**

Quelles modalités de décision ?

La demande sera examinée par le ou la responsable pédagogique du parcours visé par la candidature et par la Vice-Présidente de la Formation.

La décision sera fonction des places disponibles en 5ème année dans le parcours visé et de l'évaluation de la lettre de motivation et des relevés de notes.